

## FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT

Vous trouverez l'offre complète des cours et les formulaires d'inscription sur [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

Contact: tél. 044 283 15 58, [form@sia.ch](mailto:form@sia.ch)

Structure des coûts:  
MB Membre bureaux SIA  
M Membres SIA  
NM Non-membres

ÉVÈNEMENT	SUJET	DATE / CODE	COÛTS
<b>Le règlement SIA 144 dans la pratique</b>	Dans le domaine de l'ingénierie et de l'architecture, les appels d'offres organisés selon le règlement SIA 144 permettent de mieux garantir les principes d'égalité de traitement et d'une utilisation parcimonieuse des fonds publics.	2.10 Lausanne [WB13-15] 9h00 – 12h00	200.- MB 250.- M 350.- NM
<b>Gérer les risques de votre projet</b>	Pendant ce cours, vous identifiez les contre-mesures à appliquer à votre propre projet, selon les méthodes les plus répandues de gestion systématique des risques, quelles que soient les catégories: technique, commerciale, légale, de réputation, de coûts, de personnels, etc.	2.10 Lausanne [CP01-15] 9h00 – 16h00	600.- MB 700.- M 900.- NM
<b>Le savoir-vivre des relations humaines</b>	De nos jours, une apparence sûre et élégante est le petit détail qui fait toute la différence. Découvrez dans ce séminaire d'élégance, comment une apparence sûre et soignée associée à de bonnes manières peut vous ouvrir des portes et vous aider à établir de bonnes relations clients.	28.10 Lausanne [KMU03-15] 13h30 – 17h00	300.- MB 400.- M 550.- NM
<b>Les webinaires SIA</b>	Planifier les communications (4.11; Web47-15) Gestion des changements (6.11; Web43-15)	Webinaire 13h00 -14h30	50.- MB 50.- M 100.- NM
<b>Workshop d'études de cas de rénovation de bâtiments</b>	Ce cours met autour de la table deux équipes composées chacune de trois professionnels venant d'horizons différents pour présenter et traiter de deux cas de rénovation en tenant compte des aspects architecturaux, énergétiques, techniques et financiers de l'opération, ainsi que des objectifs du maître d'ouvrage.	5.11 Lausanne [JIEEPlus05-15] 16h00 – 19h00	200.- MB 250.- M 350.- NM
<b>Protection incendie pour le planificateur</b>	Durant le cours, les principales modifications de la nouvelle législation (11.2015) seront présentées. De plus, l'intégration des deux directives « Méthodes de preuves en protection incendie » et « Assurance qualité en protection incendie » dans la planification de projets sera abordée.	9.11 Lausanne [BSP04-15] 13h30 – 17h30	300.- MB 400.- M 550.- NM
<b>Gestion des ressources humaines et conduite</b>	Ce cours approfondit les domaines de la gestion des ressources humaines et du management, propose des outils d'aide nécessaires à une bonne gestion des ressources humaines et, sur la base d'exemples pratiques, des méthodes efficaces dans le domaine de la conduite.	12.11 et 18.11 (2 jours) Lausanne [MF07-15] 9h00 – 17h30	900.- MB 1'100.- M 1'300.- NM
<b>Processus global du BIM</b>	<b>Le BIM est un processus global d'élaboration de tout projet immobilier, qui s'étend sur tout le cycle de vie du bâtiment. Ce cours permettra d'avoir une vision plus précise des cinq différentes phases de ce processus BIM. Nous nous attarderons plus particulièrement sur la mise en pratique du BIM au cours des phases de conception, de construction et d'exploitation du bâtiment.</b>	16.11.2015 Lausanne [BIM05-15] 9h00 – 17h00	600.- MB 700.- M 900.- NM
<b>Journée d'information Marchés Publics</b>	Ce cours que propose la SIA Vaud, en partenariat avec SIA-Form et la SIA Genève, a pour objectif de fournir les notions de base dans le domaine de la passation des marchés.	24.11 Genève [WB14-15] 9h00 – 17h30	150.- MB 150.- M 300.- NM

## UN RISQUE CALCULÉ

VZ Vermögenszentrum Insurance Services propose aux membres de la SIA différentes assurances professionnelles à des conditions avantageuses.

### Quels risques couvre l'assurance mobilière d'entreprise et pourquoi est-elle recommandée ?

L'assurance mobilière d'entreprise concerne les dommages aux biens. Elle couvre les biens meubles d'une entreprise, c'est-à-dire les marchandises et les installations. Les biens meubles comprennent tous les objets mobiles que détient l'entreprise. Les « biens et frais spécifiques » comme les modèles, les échantillons et les frais de déblaiement à la suite d'un sinistre sont un module complémentaire habituel de l'assurance mobilière d'entreprise. Cette dernière couvre les dommages occasionnés par les incendies, les événements naturels, les dégâts des eaux, les vols avec effraction et les bris de glace. Les événements naturels englobent concrètement les risques tels qu'inondations, tempêtes, grêle, avalanches, chutes de pierres et glissements de terrain.

### Qu'entend-on par assurance pertes d'exploitation ? En quoi peut-elle être utile ?

Un incendie ou un dégât des eaux peuvent entraver considérablement l'activité d'une entreprise et engendrer un manque à gagner significatif, surtout lorsque l'activité cesse en tout ou en partie à cause du sinistre. L'arrêt de l'activité entraîne fréquemment des frais supplémentaires en raison de l'externalisation de la production, de pénalités arrivées à échéance ou de retards de livraison. L'assurance pertes d'exploitation couvre la perte de chiffre d'affaires, en général pour une durée de 12 à 24 mois, ainsi que les frais supplémentaires générés.

Pour les entreprises de services et les commerces qui ne redoutent aucun manque à gagner significatif en cas d'incendie ou de dégât des eaux, une simple couverture des frais supplémentaires peut suffire. L'assurance alors conclue est dite « au premier risque » et couvre une somme d'assurance qui représente le maximum qui sera reversé à l'assuré en cas de sinistre. Une telle couverture des frais supplémentaires est également importante pour les cabinets d'architectes, aussi est-elle incluse dans le contrat collectif de la SIA.

### Quelles prétentions couvre l'assurance responsabilité civile d'entreprise ?

L'assurance responsabilité civile d'entreprise couvre les prétentions de tiers, par exemple les préjudices commis contre des personnes externes à l'entreprise ou les dommages causés aux biens de tiers. De plus, elle comprend un module qui protège l'assuré contre les prétentions illégitimes.

La couverture de base n'est pas obligatoire, mais elle est indispensable pour tout entrepreneur, car les éventuelles prétentions en responsabilité civile peuvent engendrer des coûts très élevés. Les risques possibles relevant de la responsabilité civile varient fortement en fonction de la branche et de l'activité de l'entreprise.

### Mot-clé « assurance responsabilité civile professionnelle » : à quels risques particuliers les architectes et les ingénieurs sont-ils exposés ?

L'assurance responsabilité civile professionnelle est le pendant de l'assurance responsabilité civile d'entreprise pour un dommage purement économique ne résultant ni d'un dommage corporel ni d'un dommage matériel. C'est le cas, par exemple, du dommage purement économique et des dommages ouvrages qui surviennent du fait d'une planification erronée. C'est pourquoi la couverture supplémentaire des risques « dommages ouvrages et dommage purement économique » est fondamentale pour les activités de planification des architectes. L'assurance responsabilité civile professionnelle pour les architectes couvre les activités menées en qualité de planificateur général, d'entrepreneur total ou de dessinateur indépendant ainsi que la livraison de plans de conception et de construction.

### Que signifient les modules complémentaires « dommages ouvrages » et « dommage purement économique » et en quoi peuvent-ils être utiles ?

Le module complémentaire « dommages ouvrages » couvre les dommages et les défauts aux ouvrages construits selon les plans établis par l'assuré ou sous sa direction.

Le module « dommage purement économique » couvre les dommages qui ne sont la conséquence ni d'un dommage corporel ni d'un dommage matériel ou à l'ouvrage affectant la personne lésée. Si un dommage à l'ouvrage ou un vice de construction découlant de plans erronés survient, l'assurance couvre le dommage jusqu'à concurrence de la somme assurée. En collaboration avec VZ Insurance Services, la SIA propose des contrats collectifs spécifiques à la profession.

### Des assurances complémentaires importantes sont ici incluses par défaut. Dans quelle mesure les membres bénéficient-ils de cette offre ?

Pour les membres bureaux, la SIA et VZ ont mis au point avec Helvetia une offre clairement adaptée aux besoins des architectes et des ingénieurs civils. Grâce à des contrats-cadres spécifiques, les membres bénéficient de conditions préférentielles nettement plus avantageuses que la moyenne du marché.

**VZ Insurance Services AG**  
Interlocutrice: Tatjana Merz-Kursawe, Associate Director  
Beethovenstrasse 24, 8002 Zurich, +41 (0)44 207 24 24  
[www.vermoegenszentrum.ch](http://www.vermoegenszentrum.ch)

*Elisa Tirendi est collaboratrice de SIA-Service et agente fiduciaire, [elisa.tirendi@sia.ch](mailto:elisa.tirendi@sia.ch)*

## LISTE D'EXPERTS EN MARCHÉS PUBLICS

La formation des professionnels dans le domaine des marchés publics est essentielle. Associée à SIA-Form et à l'Union patronale des architectes et ingénieurs vaudois (UPIAV), la SIA Vaud met sur pied depuis 2014 une formation complète sur les marchés publics et les règlements SIA 142, 143 et 144. En quatre jours, elle traite en profondeur l'aspect juridique des marchés publics et chacune des formes de mise en concurrence à l'aide d'exemples concrets. Organisée pour la deuxième fois en mai et juin derniers, elle a affiché complet avec plus de trente participants, architectes, ingénieurs, collaborateurs des entreprises et des collectivités publiques.

Dans la suite logique de cette formation, la SIA Vaud et l'UPIAV établissent une liste d'experts en marchés publics. Elle est à disposition des maîtres d'ouvrages pour trouver le spécialiste qui les conseillera et les assistera dans leurs projets de construction, et plus particulièrement dans l'organisation de procédures de mise en concurrence des prestations d'architecte et/ou d'ingénieur.

Les professionnels qui y figurent ont tous suivi la formation de quatre jours et se forment continuellement dans le domaine. La liste vient d'être mise à jour et est disponible en téléchargement sur le site internet de la SIA Vaud [www.vd.sia.ch](http://www.vd.sia.ch), rubrique « services ».

*Nicole Schick, SIA Vaud*

## JALONS ARCHITECTONQUES LE LONG DE LA TRANSJURANE

La Journée du groupe professionnel Architecture aura lieu le 4 septembre 2015. Elle emmènera les participants du Jura à Berne par l'autoroute et montrera comment des équipes réunissant ingénieurs et architectes peuvent aborder ensemble le potentiel esthétique d'équipements de transports et d'ouvrages d'infrastructure.

Le groupe professionnel Architecture de la SIA lance les invitations à sa journée annuelle, qui fera la part belle aux projets interdisciplinaires impliquant architectes et ingénieurs. Pensée comme un roadtrip le long de la